

Note du 15/12/2025

Fièvre catarrhale ovine en Europe : suivi de situation des BTV (point au 15/12/2025)



Résumé : Cette note fait le suivi de la Note VSI [Fièvre catarrhale ovine en Europe : suivi de situation des BTV \(point au 03/10/2025\)](#) et reprend les informations communiquées dans le BHVSI depuis ce dernier bilan jusqu'au 15/12/2025. Ces notes présentent le suivi des sérotypes émergents en Europe ou des sérotypes déjà présents mais en expansion dans une nouvelle zone ou non encore détectés en France.

En l'absence de notification hebdomadaire par les pays et de la disparité des programmes de surveillance nationaux, le suivi de situation se focalise uniquement sur les sérotypes émergents en France et en Europe, avec une attention particulière pour les principaux pays exportateurs de bovins, ovins et caprins vivants et de semences vers la France, dont les principaux sont (par ordre alphabétique) : Allemagne, Autriche, Belgique, Hongrie, Luxembourg, Irlande, Italie, Pays-Bas, Roumanie et Suisse (source : TRACE-NT avec l'outil [UTOPIA](#)).

Pour le comité de rédaction de la Plateforme ESA : François Boucher (DGAL), Julien Cauchard (Anses), Céline Dupuy (Anses), Guillaume Gerbier (DGAL), Laure Mathews-Martin (INRAE), Jennifer Pradel (Cirad), Carlène Trévennec (INRAE)

Pour la DGAL : Sophia Denorre

Pour le Laboratoire National de Référence FCO (Anses) : Emmanuel Breard ; Corinne Sailleau ; Stéphan Zientara

Pour GDS France : Emmanuel Garin

Pour la SNGTV : Charlotte Warembourg

Pour l'unité ASTRE du Cirad : Claire Garros

Auteur correspondant : plateforme-esa@anses.fr

À propos de la réglementation UE relative à la fièvre catarrhale ovine (BTV 1-24)

L'infection par le virus de la fièvre catarrhale ovine (FCO) ou virus de la bluetongue (BTV) est réglementée par le règlement (UE) 2016/429 qui classe l'infection par le BTV parmi les maladies de catégorie CDE, ce qui implique la mise en place :

- de mesures de restrictions de mouvements en cas de détection de foyers cliniques sur le territoire,
- d'une surveillance événementielle et programmée
- d'une déclaration obligatoire des cas cliniques

Ces mesures visent à protéger les zones indemnes de BTV.

Un État membre peut décider de mettre en place un programme d'éradication mais ce n'est pas obligatoire comme dans le cas des maladies classées ADE ou BDE (source : Commission européenne [lien](#)).

Dans les États membres (ou parties d'État membre au sens de la territorialisation européenne), lorsqu'un sérototype exotique de BTV est détecté, cela engendre une notification immédiate du foyer. Dans ce cas, soit un zonage permettant de distinguer une zone indemne d'une zone réglementée d'au moins 150 km est instauré, soit le sérototype est considéré directement comme enzootique. L'État membre effectue des notifications hebdomadaires si la zone réglementée évolue du fait de nouveaux foyers. Dans le cas contraire, le rapportage de la situation épidémiologique vis-à-vis de la FCO pour l'année n est effectué auprès de la Commission européenne au 30 avril de l'année n+1. L'État membre déclare dans ce rapport annuel, la date du dernier foyer et la liste des sérotypes enzootiques ou considérés comme tel.

Cela peut biaiser les représentations (cartes et autres figures) dans cette fiche.

Au niveau international hors UE, le BTV est une maladie répertoriée dans la liste des maladies du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et doit à ce titre faire l'objet d'une déclaration obligatoire dans la base WAHIS de l'OMSA.

L'historique de la situation épidémiologique de la FCO en Europe sur la période 2024-2025 est disponible dans la [note VSI de situation de la fièvre catarrhale ovine \(FCO\) du 03/10/2025](#). Les paragraphes ci-dessous présentent une actualisation de situation depuis le 03/10/2025 jusqu'au 15/12/2025.

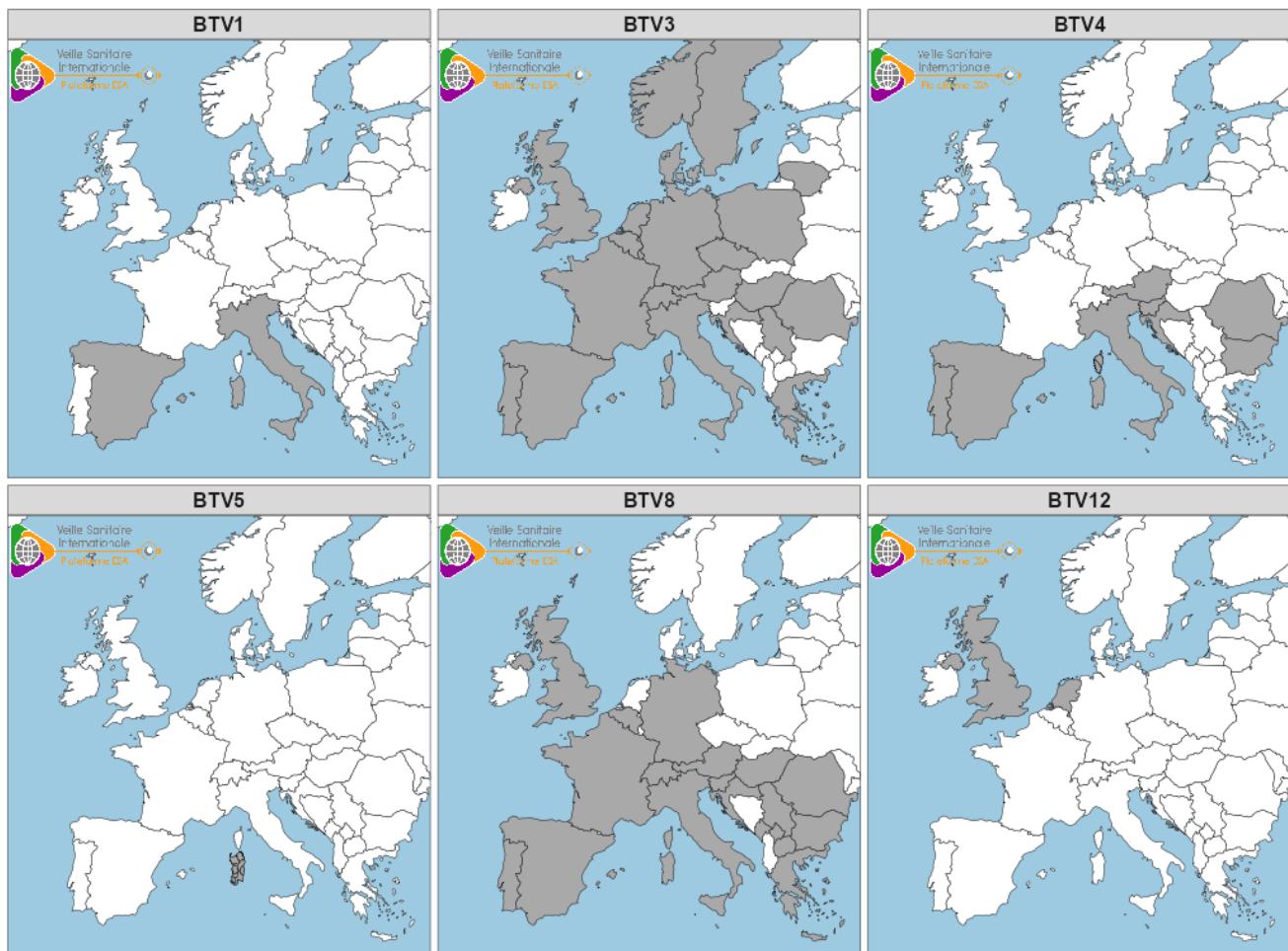


Figure 1. Carte de distribution des sérotypes de FCO sur les trois dernières années (2023 à 2025), d'après les données de déclarations nationales disponibles en ligne au 15/12/2025. Les pays européens ayant détecté des virus de la FCO sont représentés en gris. Cette représentation ne prend pas en compte les sérotypes enzootiques ou considérés comme tels, qui ne font pas l'objet de déclaration immédiate. NB : certains sérotypes ne sont présents que dans une zone ou un compartiment restreint, notamment le BTV4 en Corse, BTV5 en Sardaigne).

FCO en France

Les résultats de surveillance clinique et virologique en France depuis 2019 suggèrent fortement que le BTV4 ne circule plus en France hexagonale (Sailleau et al. 2025).

« Entre le 1er juin et le 11 décembre 2025, 7 076 foyers de BTV3 et 3 229 foyers de BTV8 ont été recensés en France ». Les détections de sérotypes 3 et 8 sont moins nombreuses à partir de novembre 2025 (source : [DGAL](#) le 11/12/2025).

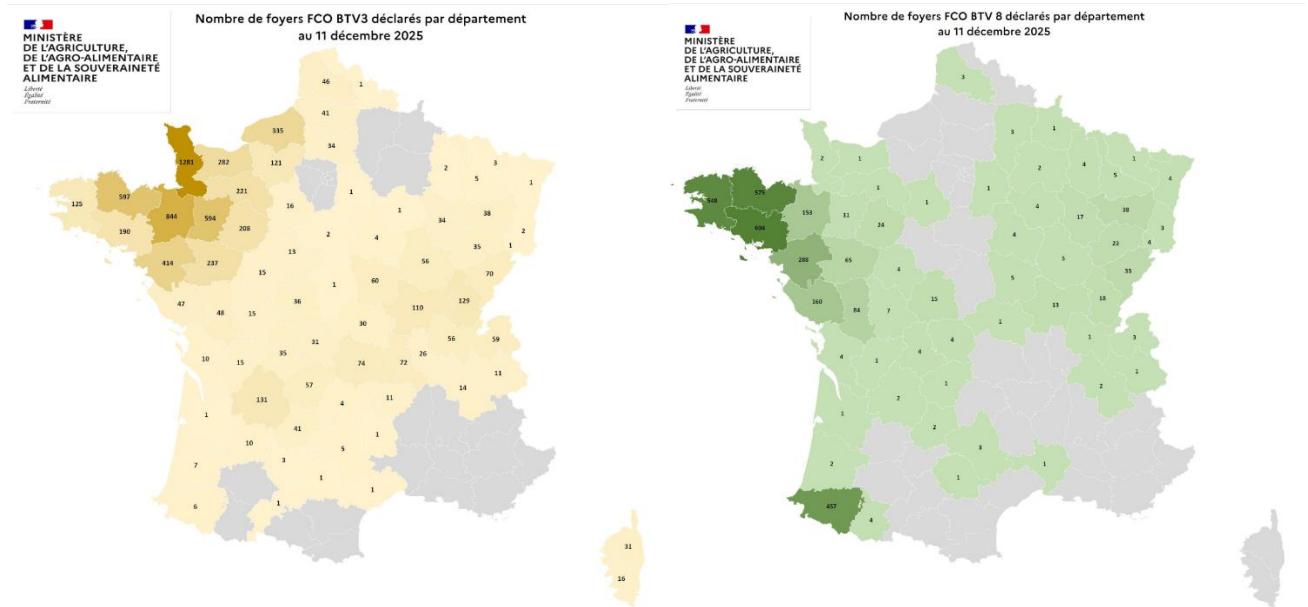


Figure 2. Répartition des foyers de BTV3 par département à gauche, et de BTV8 à droite au 11/12/ 2025 (source : DGAL le 11/12/2025).

FCO en Europe

Les sérotypes déclarés par les pays depuis 2024 sont indiqués entre parenthèses.

• **Allemagne (BTV3, BTV8)**

Deux premiers foyers de BTV8 ont été détectés les 08 et 21/10/2025, dans le sud du pays dans le Bade-Wurtemberg et en Bavière. Les détections de BTV3 et de BTV8 se ralentissent en novembre 2025 (source : FLI base de données [TSIS](#) consulté le 15/12/2025).

• Autriche (BTV3, BTV4, BTV8)

Sur les mois d'octobre et novembre 2025, les détections des BTV3 et BTV8 se poursuivent. On observe une extension du BTV8 vers le nord du pays, et co-circulation avec les sérotypes BTV3 et BTV4 dans le centre du pays. Les détections se ralentissent en novembre (source : AGES consulté le 15/12/2025).

• Belgique (BTV3, BTV8)

Le premier foyer de BTV8 a été détecté le 22/09/2025 près de Liège dans un élevage de bovins (source : Commission européenne ADIS le 06/10/2025).

• Bosnie-Herzégovine (BTV-4, BTV-8)

Le premier foyer de BTV8 a été détecté le 24/09/2025. Les déclarations ponctuelles se poursuivent, pour un total de 29 déclarations en 2025 (source : Commission européenne ADIS le 10/11/2025).

• Bulgarie (BTV-4, BTV-8)

Un foyer de BTV-4 a été détecté le 29/10/2025, pour un total de 10 déclarations en 2025. Les detections de BTV8 se poursuivent ponctuellement sur les mois d'octobre et novembre 2025 (source : Commission européenne ADIS le 17/11/2025).

- **Espagne (BTV1, BTV3, BTV4, BTV8)**

Un bilan de situation au regard des sérotypes a été actualisé par les autorités le 21/11/2025. Le BTV1 s'étend vers l'ouest et a été détecté pour la première fois dans l'ouest Estrémadure (Cacéres). Le BTV3 est réparti sur la quasi-totalité du territoire. Un nouveau foyer de BTV4 a été détecté dans le sud Estrémadure (Bajadoz). Le BTV8 est également détecté sur une grande partie du territoire (source : [MAPA le Actualización de la situación epidemiológica de la Lengua Azul 21/11/2025](#)).



Figure 3. Distribution des sérotypes de BTV3 (violet), BTV8 (rose), BTV3 et 8 (bleu), BTV1, 3 et 8 (orange), BTV4 et 8 (vert) en Espagne dans les provinces où le virus BTV a été confirmé sur la saison 2024-2025 (source : [MAPA le 21/11/2025](#)).

- **Hongrie (BTV3, BTV8)**

Un premier foyer de BTV8 a été détecté le 02/10/2025 dans un élevage bovin. Les détections de BTV3 et BTV8 se poursuivent dans la partie ouest du pays (source : Commission européenne ADIS le 17/11/2025, [NEBIH portail FCO](#) et [carte](#) actualisée le 10/11/2025). La période d'inactivité vectorielle a débuté officiellement le 01/12/2025 (source : [NEBIH portail FCO](#) consulté le 15/12/2025).

- **Irlande**

Le pays est officiellement indemne de FCO (source : [Commission européenne](#)).

- **Italie (BTV1, BTV3, BTV4, BTV5, BTV8)**

Le **BTV1** a été détecté en Campanie les 16-17/07/2025 dans deux élevages ovins et une séroconversion sur un bovin a été détectée le 18/09/2025 dans la région limitrophe de Molise. Au 15/12/2025, un total de 38 foyers de BTV1 ont été détectés en 2025, tous en co-infection avec BTV4 et BTV8. Les derniers foyers ont été détectés fin octobre en Campanie.

Un foyer de **BTV4** a été détecté le 02/10/2025 dans le nord du pays à Bolzano, dans un élevage de bovins. L'Italie continentale n'avait pas déclaré de BTV4 depuis 2021 (source : Commission européenne ADIS le 13/10/2025). En octobre 2025, le BTV4 a été détecté en co-circulation avec BTV1 dans les élevages du nord et du centre de l'Italie continentale (Campanie, Vénétie, Latium et Toscane).

Le sérotype **BTV5** a été détecté le 28/08/2025 dans un élevage ovin dans le sud de la Sardaigne (source : événement 6830 WAHIS-OMSA). Un second foyer a été détecté à une quarantaine de kilomètres de là. Le foyer

montre une circulation concomitante de BTV5 et BTV8. Les détections de BTV5 se poursuivent en Sardaigne, détecté seul ou en co-infection avec les BTV3 et BTV8, soit un total de 136 foyers en date du 15/12/2025. L'incidence se ralentit dans tout le pays à partir de fin novembre 2025 (source : [BENV](#) consulté le 15/12/2025).

- **Pays-Bas (BTV3, BTV12)**

Après plusieurs milliers de foyers de BTV 3 et 12 foyers de BTV 12 détectés en 2024, aucun foyer de BTV n'a été déclaré en 2025 (source : [NVWA](#) consulté le 15/12/2025).

- **Roumanie (BTV3, BTV4, BTV8)**

Après quatre ans sans aucune déclaration, le pays a déclaré un foyer de BTV4 détecté le 03/10/2025 dans un élevage de bovins. Une nouvelle déclaration de BTV3 a été faite en octobre (source : Commission européenne ADIS le 20/10/2025). Deux premiers foyers de BTV8 ont été détectés le 20/10/2025. Il s'agit de petits élevages de bovins (quinzaine de têtes chacun) dans une région limitrophe de la Serbie (province de Caraș-Severin) (source : Commission européenne ADIS le 03/11/2025).

- **Royaume-Uni (BTV3, BTV8, BTV12)**

Le rapport de suivi de situation du **BTV12** actualisé le 12/12/2025 n'indique aucune évolution (source : WAHIS-OMSA [événement 6254](#) rapport du 12/12/2025).

Un premier foyer de BTV3 a été détecté le 18/11/2025 dans une exploitation de 236 bovins laitiers, à Bangor en **Irlande du Nord**. Deux premiers bovins ont été testés positifs par RT-PCR dans le cadre de la surveillance programmée à l'abattoir, puis 45 autres bovins ont été confirmés sur l'élevage. Tous les animaux étaient asymptomatiques. Il s'agit de la première détection de BTV sur l'île (source : [autorités sanitaires nord-irlandaises le 01/12/2025](#), Commission européenne ADIS le 08/12/2025).

- **Suisse (BTV3, BTV8)**

Les détections de BTV3 (dans le nord du pays) et BTV8 (dans l'ouest du pays) se poursuivent sur les mois d'octobre et novembre 2025. Le BTV3 représente la large majorité des détections. Les détections sont moins nombreuses à la fin du mois de novembre (source : [OSAV](#) Portail FCO consulté le 15/12/2025).

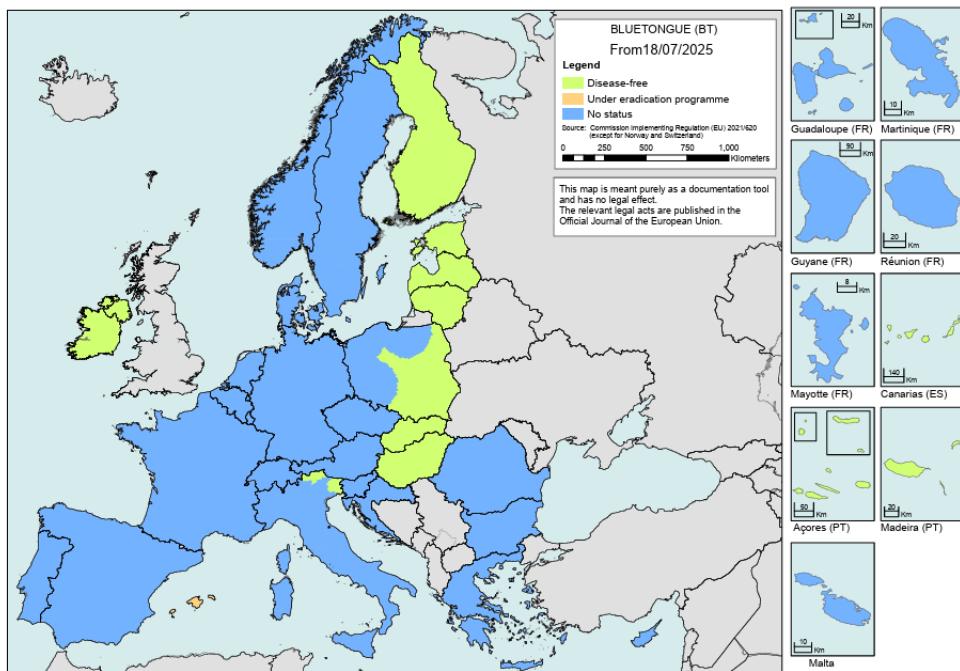


Figure 4. Carte des statuts FCO des pays européens au 18/07/2025 : officiellement indemne (en vert), en cours d'éradication (en orange) et sans statut (en bleu) (source : [Commission européenne](#) consulté le 15/12/2025). L'Irlande du Nord n'est plus indemne.

Pour en savoir plus

- Notes VSI précédemment publiées sur la FCO :
 - [Fièvre catarrhale ovine en Europe : émergence de BTV3 aux Pays-Bas et émergence d'une nouvelle souche BTV8 en France \(point au 11/12/2023\)](#),
 - [Fièvre catarrhale ovine BTV3 \(point au 29/10/2024\)](#)
 - [Fièvre catarrhale ovine en Europe : situation au 11/03/2025](#)
 - [Fièvre catarrhale ovine en Europe : suivi de situation des BTV \(point au 03/10/2025\)](#)
- DGAL : Fièvre catarrhale ovine (FCO) : situation en France, mesures de gestion et stratégie vaccinale ([lien](#))
- Situation sanitaire de la FCO et de la MHE au 17/07/2025 ([lien](#) site GDS France), cartes de situation ([lien](#) site GDS France) et informations sur la prévention de la FCO ([lien](#) site GDS France) actualisées les 06 et 10/11/2025 respectivement
- Sailleau, Corinne, Mathilde Turpaud, Lydie Postic, et al. 2025. « Le virus de la Fièvre Catarrhale Ovine de sérotype 4 (FCO-4) circule-t-il toujours en France continentale ? » Sect. 2. *Bulletin épidémiologique, santé animale et alimentation*, 106^e éd. accessible en ligne ([lien](#))

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé par tout média à condition de citer la source comme suit et de ne pas apporter de modification au contenu
 « © <https://www.plateforme-esaf.fr/> »